



# Adresse aux usagers

**Les services du cadastre de la DGFIP sont sous pression. Depuis la mise en place de GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) et de l'obligation télédéclarative d'occupation des locaux, ils font face à un flux jamais atteint de sollicitations des contribuables.**

## **GMBI : moins de service public**

La DGFIP n'a pas daigné prévoir des modes de déclaration papier. Cette inconséquence a entraîné l'incompréhension, la colère de nombreux usagers du service public. Les files d'attente devant les services des impôts des particuliers et les difficultés à joindre téléphoniquement les centres de contact ne correspondent pas au service public tel que les organisations syndicales représentatives de la DGFIP le conçoivent et le défendent.

Les difficultés sont aujourd'hui loin d'être terminées. Les problématiques rencontrées pendant la campagne déclarative vont entraîner à la fois questionnements et contentieux dès réception des avis de taxe foncière et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Alors que les conditions de travail des personnels deviennent de plus en plus délétères, Solidaires Finances Publiques, la CGT Finances Publiques, FO DGFIP et l'alliance CFDT/CFTC Finances publiques exigent des personnels en nombre suffisant.

## **Accueils débordés**

Les accueils sont débordés par les contribuables ayant reçu leur avis de Taxe Foncière. Les e-contact qui avaient baissé de manière plus ou moins artificielle sont à nouveau en augmentation. A suivre, la campagne des avis de taxe d'habitation générés par le remplissage de GMBI !

## **Taxe d'urbanisme**

Depuis le 1er septembre 2022 la DGFIP a récupéré la gestion fiscale de l'assiette des taxes d'urbanisme et de la redevance d'archéologie préventive. Cette mission autrefois confiée aux directions départementales des territoires (et de la mer) devait s'accompagner d'un transfert de personnel. En plus d'être notoirement insuffisants, ces personnels n'ont pas suivi leur mission, en raison d'une rémunération plus faible ou de conditions de travail dégradées. La DGFIP est loin d'être aussi attractive qu'elle le prétend....

Aussi, nombre de services se retrouvent à devoir gérer une nouvelle taxe, exigible à la date d'achèvement des travaux, en n'ayant suivi que quelques modules de formation, et parfois à distance.

Et pour ajouter un peu de piment, les modules de GMBI développés pour cette mission ne sont pas encore pleinement opérationnels.

**Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO DGFIP et l'alliance CFDT/CFTC Finances publiques exigent :**

- **des personnels et des moyens suffisants pour exercer leurs missions de service public afin de répondre à toutes les modalités d'accueil : physique, téléphonique et mails,**
- **plus de moyens pour les personnels informatiques de la DGFIP qui, en plus, de subir des réductions d'effectifs, se voient imposer des contraintes calendaires et techniques intenable pour répondre à des commandes politiques.**